



## Reglement interieur et association syndicale

Par **bauhinias**, le **21/07/2010** à **03:45**

Bonjour,

Une association syndicale de propriétaires, créée en 1981, a été classée dans le domaine communal donc, selon les statuts, dissoute après ce classement.

Le règlement intérieur applicable au lotissement à usage d'habitation objet des statuts comporte la mention suivante : " il sera constitué entre tous les propriétaires des lots une association syndicale dont chaque propriétaire....".

L'association étant dissoute, ce règlement intérieur est-il toujours valable et opposable aux tiers ?

Merci de vos réponses

Bauhinias

Par **chris\_idv**, le **21/07/2010** à **09:29**

Bonjour,

Non: si l'association est dissoute le règlement n'est plus opposable aux adhérents à compter de la dissolution, par contre il est éventuellement opposable aux adhérents quant aux faits intervenus avant la dissolution.

Cordialement,